

**LISTE DES DOCUMENTS**  
**VISA DE LONG SEJOUR « RESIDENCE ELUE »**

*Vous souhaitez vous installer en Italie et estimez être en mesure d'apporter la preuve de disposer des ressources patrimoniales propres nécessaires pour subvenir à votre besoin en Italie.*

- Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**  
*Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global*
- Photographie biométrique**  
*Photo d'identité couleur (largeur 30 mm, hauteur 40 mm), récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes O.A.C.I. (ICAO)*
- Original du passeport**  
*Avec une validité supérieure d'au moins 15 mois par rapport à celle du visa demandé et contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa*
- Photocopie du passeport**  
*Photocopie de la page des données biométriques et de toutes les pages contenant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel passeport date de moins d'un an.*
- Titre de transport (billet) d'aller simple ou réservation du billet**
- Photocopies d'un justificatif relatif aux conditions de logement pendant le séjour en Italie**  
*Titre de propriété ou contrat de location, décrivant la taille du logement et le nombre de pièces*
- Preuve de ressources suffisantes à démontrer une capacité permanente de subsistance en Italie**  
*(Rentés, viagers, titres de propriétés immobiliers) et photocopie des justificatifs correspondants*
- Lettre de motivation exposant en détail les raisons de la demande de visa**  
*(Original)*
- Fiche familiale**  
*(Original)*
- Extrait de casier judiciaire**  
*(Original)*
- Engagement à ne pas exercer en Italie une activité professionnelle salariée**  
*Établi sous forme d'attestation sur papier libre signé par le demandeur*
- Assurance (photocopie)**  
*Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en Italie, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en Italie et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. Elle doit être valable (comme zone de couverture) pour l'Italie, l'espace Schengen ou l'Europe.*